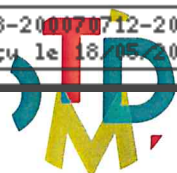


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

N° DBC 20210504-06

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2021 à 13H**Date de la convocation :** 28 avril 2021

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 04 mai 2021 à 13h, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Ludovic COMBE, Daniel BALISONI, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Chantal CHASSANG, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Georges LOPEZ.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER
Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Ghislaine DUBIEN à Christiane SAMSON
Stéphane RODIER à Sophie DELAIGUE

Membres du Bureau absents excusés :

Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Sylvain HERMAN.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

22

Membres du Bureau représentés :

5

Total votants :

27

**AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX
DE RÉHABILITATION DU BARRAGE D'AUBUSSON D'Auvergne**

Rapporteur : Thomas BARNERIAS, Vice-Président

Vu le marché de travaux de maîtrise d'œuvre pour la modernisation des ouvrages au barrage d'Aubusson d'Auvergne signé le 18 décembre 2015 avec la société SOMIVAL SAS ;

Vu l'avenant n°4 du 02 janvier 2020 concernant le transfert du marché de maîtrise d'œuvre de la société SOMIVAL SAS vers la Société Coopérative et Participative à Responsabilité Limitée (SCOP) SOMIVAL Ingénierie suite à la décision du Tribunal de Commerce de Clermont-Ferrand du 05 décembre 2019 ;

Vu la délibération N° DBC 20210310-03 du 10 mars 2021 approuvant l'avenant n°2 du lot 1 et l'avenant n°3 du lot 2 du marché de travaux de modernisation du barrage d'Aubusson afin de prendre en compte l'obligation de réalisation des travaux supplémentaires relevant d'imprévus et le rallongement des délais de chantier.

Considérant la nécessité de réévaluer le coût de la mission de maîtrise d'œuvre au regard de l'augmentation du coût des travaux et de l'allongement de la durée du chantier ;

Considérant que les travaux évalués en 2016 à l'issue de l'Avant-Projet étaient de 1 180 245,00 euros HT et qu'ils ont été réévalués en 2021 à 1 499 538,00 euros HT ;

Considérant les incidences financières de ces évolutions sur les prix du marché de maîtrise d'œuvre calculées au prorata de l'augmentation du montant des travaux et présentées dans le tableau ci-dessous :

PHASE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE	Montants à l'issue de l'avenant 3	Avenant 5	
		Coût réévalué	Coût réévalué
DET	21 220.00 €	26 960.67 €	5 740.67 €
OPC	4 060.00 €	5 158.36 €	1 098.36 €
AOR	3 865.00 €	4 910.60 €	1 045.60 €
TOTAL	29 145.00 €	37 029.63 €	7 884.63 €

Considérant l'avis favorable à l'unanimité donné par la Commission marchés publics à procédure adaptée du 29 avril 2021 pour la contraction de l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux du barrage d'Aubusson ;

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux du barrage d'Aubusson passé avec la SCOP SOMIVAL Ingénierie d'une incidence financière de 7 884.63 euros HT ;
- **Autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 27 Membres présents : 22 Membres représentés : 5 Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 27 Pour : 27 Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

